REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES

Kinshasa, le 08 SEPT 2025

Le Directeur Général

N.I.F.: A 0707219 F

COMMUNIQUÉ OFFICIEL N° 01/045/DGI/DG/DESCOM/Div.Com/NC/2025

LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS RAPPELLE AUX CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES, DES CENTRES DES IMPOTS, DES SIEGES MODELISES ET MODERNISES DES DIRECTIONS PROVINCIALES DES IMPOTS AINSI QUE DE QUELQUES CENTRES D'IMPOTS SYNTHETIQUES QUE CONFORMEMENT A LA LEGISLATION FISCALE EN VIGUEUR, LE PAIEMENT DU DEUXIEME ACOMPTE PROVISIONNEL DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES ET PROFITS (IBP) DE L'EXERCICE FISCAL 2026/REVENUS 2025 INTERVIENT LE **JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025**.

LE MONTANT DUDIT ACOMPTE REPRESENTE 30% DE L'IMPOT DECLARE AU TITRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024, AUGMENTE DES SUPPLEMENTS D'IMPOTS EVENTUELS ETABLIS OU RECONSTITUES D'OFFICE, EN CAS D'ABSENCE DE DECLARATION, PAR L'ADMINISTRATION DES IMPOTS, QUE CES SOMMES FASSENT OU NON L'OBJET DE CONTESTATION.

LEUR ATTENTION EST ATTIREE SUR LE FAIT QUE LE DEFAUT OU L'INSUFFISANCE DE PAIEMENT DUDIT ACOMPTE DANS LE DELAI LEGAL DONNERA LIEU A L'APPLICATION D'UNE AMENDE EGALE A 50% DE L'ACOMPTE NON VERSE.

PAR AILLEURS, L'IMPUTATION EVENTUELLE DU CREDIT D'IMPOT N'EST AUTORISEE QUE DANS LA LIMITE DE 20% DU MONTANT DE L'ACOMPTE DU.

A L'EXCEPTION DES CONTRIBUABLES GERES PAR LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES (DGE) ET PAR LES CENTRES DES IMPOTS (CDI) POUR LESQUELS LA TELEDECLARATION EST DEJA EFFECTIVE, LES AUTRES CONTRIBUABLES ASSUJETTIS A CET IMPOT SONT INVITES A TELECHARGER LEURS BORDEREAUX DE VERSEMENT DE L'ACOMPTE A PARTIR DU SITE WEB DE LA DGI A L'ADRESSE www.dgi.gouv.cd.

AUSSI, SONT-ILS ENCOURAGES A PRIVILEGIER LA TRANSMISSION PAR E-MAIL DE LEURS BORDERAUX DE VERSEMENT ET DES PREUVES DE PAIEMENT

Adresse : Croisement des avenues des Marais et Haut-Congo - Kinshasa/Gombe - RDC - B.P. 8613 Kinshasa I
E-mail: secretariatsuitedgi@gmail.com · Site web : www.dgi.gouv.cd · Tél. : (+243) 828 115 555 - (+243) 828 135 555

DUDIT ACOMPTE PROVISIONNEL AUX ADRESSES ELECTRONIQUES SUIVANTES, SELON LE CAS :

- CENTRE DES IMPOTS DE : KINSHASA (CDI/KIN) : cdikin.reception1@dgirdc.cd, cdikin.reception2@dgirdc.cd, cdikin.reception3@dgirdc.cd, cdikin.reception4@dgirdc.cd

- DIRECTIONS PROVINCIALES DES IMPÔTS :

- BANDUNDU : dpibandundu.reception@dgirdc.cd
- KONGO CENTRAL : cdimatadi.reception@dgirdc.cd
- EQUATEUR : dpiequateur.reception@dgirdc.cd
- KASAI OCCIDENTAL : dpikasaioccidental.reception@dgirdc.cd
- KASAI ORIENTAL : dpikasaioriental.reception@dgirdc.cd
- KATANGA : cdilubumbashi.reception@dgirdc.cd
- MANIEMA : dpimaniema.reception@dgirdc.cd
- NORD-KIVU : cdigoma.reception@dgirdc.cd
- PROVINCE ORIENTALE : cdikisangani.reception@dgirdc.cd
- SUD-KIVU : dpisudkivu.reception@dgirdc.cd

PAR AILLEURS, LES CONTRIBUABLES ASSUJETTIS AU PAIEMENT DE CET ACOMPTE ET GERES PAR LES CENTRES D'IMPOTS SYNTHETIQUES DEVRONT DEPOSER LEURS BORDEREAUX DE VERSEMENT D'ACOMPTE ET PREUVES DE PAIEMENT AUPRES DE LEURS SERVICES GESTIONNAIRES RESPECTIFS EN ATTENDANT L'EXTENSION DU SYSTEME DE DEPOT PAR E-MAIL ET/OU DE LA TELEDECLARATION A LEUR BENEFICE.

FAIT À KINSHASA, LE 0 8 SEPT 2025

BARNABE MUAKADI MUAMBA